



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
 Recu en préfecture le 25/03/2024
 Publié le
 ID : 033-253306617-20240319-2024_08-DE

Séance du 19 mars 2024 à 14 heures 30
 SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 12/03/2024

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	Ex	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	Ex	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	Ex	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	Ex	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	P	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERET	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	Ex	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	Ex	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	Ex	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	Ex	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	Ex	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20240319-2024_08-DE



P = Présentiel

V = Visioconférence

PP = Présentiel partiel

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Fronsadais représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du Fronsadais

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye, donne procuration à Monsieur Sylvain GUIHAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais,

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Blaye, donne procuration à Monsieur Gérard CARREAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye,

Madame Mireille CONTE-JAUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Fabien VERRAT, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux.

Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais est partie en cours de séance, soit à 16 heures 16.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 19 mars 2024, 32 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

Objet : Affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	32
Nombre de procurations	6
Nombre de votants	38

Vu le Code Général des Collectivités locales,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Smicval prévoit, après l'approbation du Compte Administratif par le Conseil Syndical, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Considérant qu'en M14, le résultat n-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du Budget Primitif si le Compte de Gestion et le Compte Administratif ont été adoptés préalablement ;
- soit lors du Budget Supplémentaire si le Compte de Gestion et le Compte Administratif ont été adoptés postérieurement.

Considérant que l'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est ainsi, conformément à cette instruction, affecté :

- en priorité à la couverture du déficit de fonctionnement antérieur le cas échéant,
- puis à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser,
- éventuellement à l'autofinancement complémentaire de la section d'investissement,
- à la section de fonctionnement, pour le solde.

Considérant que la situation financière du Compte Administratif 2023 telle que présentée, fait apparaître les résultats de clôture suivants :



SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	43 877 809,25 €
Dépenses de fonctionnement	43 231 885,66 €
Résultat de l'exercice au 31/12/2023	645 923,59 €
Excédent antérieur reporté (c/002)	4 686 201,49 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2023	5 332 125,08 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	8 243 880,97 €
Dépenses d'investissement	10 205 183,61 €
Résultats de l'exercice au 31/12/2023	-1 961 302,64 €
Excédent antérieur reporté (c/001)	355 948,92 €
Résultat comptable cumulé au 31/12/2023 (c/001)	-1 605 353,72 €
Restes à réaliser en dépenses	5 316 188,68 €
Restes à réaliser en recettes	4 986 038,03 €
Solde des restes à réaliser	-330 150,65 €
Besoin de financement	-1 935 504,37 €



Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la section d'investissement (c/1068) : 1 935 504,37 €

Solde disponible affecté comme suit :

Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (c/002) 3 396 620,71 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	R/002 3 396 620,71€	D/001 1 605 353,72€	C/1068 1 935 504,37€
			R/001

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2023, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir pris connaissance des documents fournis, des éléments qui s'y rapportent et après avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	38
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

De procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2023, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 033-253306617-20240319-2024_08-DE



Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie
Date de signature : 22/03/2024
Qualité : Parapheur Président SMICVAL

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 19 mars 2024

Publié le : 26/03/2024

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER



Signé électroniquement par : Michel VACHER
Date de signature : 21/03/2024
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMICVAL